



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

ARRETE DU PRESIDENT

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les effectifs recensés dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne établies par le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes approuvées le 23 février 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne est fixée comme suit :

- Madame ALLEC Corine - Commune d'Aubessagne
- Monsieur ANTHOINE Michel – Commune de Châteauroux-les-Alpes
- Monsieur AUGRY Ludovic – Résidence autonomie Soleil
- Madame AURY Cécile – Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
- Monsieur BARNEOUD ROUSSET Mickael – Commune de Monêtier-les-Bains
- Monsieur BARON Pascal – Commune d'Orcières
- Monsieur BONVOISIN Bastien – Commune d'Orcières
- Monsieur CASAGRANDE Laurent – Commune de Crots
- Madame COLLET Sylvie - Commune de Châteauroux-les-Alpes
- Monsieur DUCLOUX Wilfried – Commune d'Aspremont
- Monsieur ESMIEU Fabien – Commune de Risoul
- Monsieur KARAM Bruno - Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
- Madame LE DILY Séverine – Commune du Dévoluy
- Madame PATRAS Véronique – Commune du Dévoluy
- Monsieur PESENTI Stéphane – Commune de Rosans
- Monsieur PEUZIN Laurent - Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
- Monsieur RICARD Jean-Baptiste - Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
- Monsieur RICHAUD Franck – Commune de Valdoule
- Monsieur RIOTTE Vincent – Commune de Saint-Léger-les-Mélèzes
- Madame SAUZE Mélaine – Commune d'Espinasses
- Monsieur STALIN Gilles – Commune de Crots

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 1^{er} janvier 2024.

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20240325-24_01015-AR
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans. Une nouvelle inscription peut être demandée deux fois pour une durée respective d'un an, si le candidat non recruté fait connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude un mois au moins avant l'échéance de la liste.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion, transmis en préfecture et à tous les Centres de Gestion.

ARTICLE 5 : En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Gap, le 25 MARS 2024
Le Président,
Marcel CANNAT